

# COMITE DE RIVIERE TRANSFRONTALIER ALLAINE

Lundi 25 juin 2007 à 14h à la Communauté de Communes Sud Territoire

## Compte-rendu

**PRESIDENCE** M. Christian Rayot – Président du Comité de rivière

### **PARTICIPANTS**

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

M. Jean Raymond – Service environnement, forêt et loi sur l'eau

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Mme Fabienne Ugolin

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. Bernard Boulanger – Chef de service

République et Canton du Jura

M. Frédéric Lapaire – Chargé de mission

Conseil régional de Franche-Comté

M. Michel Halliez – Directeur du Service Eau et Environnement

Conseil Général du Territoire de Belfort

M. Jean Azens – Chef du service des eaux

Communauté de Communes du Sud Territoire

M. Alain Fousseret – Directeur du Service des Eaux et Rivières

Mme Myriam Riche – Chargée de mission

Communauté d'Agglomération Belfortaine

M. Bernard Vernier – Responsable maintenance eau et assainissement

Mairie de Faverois

M. Bernard Tenaillon - Maire

Mairie de Thiancourt

M. Roland Damotte – Maire

Mairie de Joncherey

M. Maurice Nicoud - Maire

Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

Mlle Alexia Lavallée – Responsable développement durable

Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort

Mlle Céline Beluche – Chargée de mission Environnement

Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

M. Marc Vauthier – Agent de développement

Fédération Départementale des Chasseurs

M. Daniel Kittler - Président

## **EXCUSES**

Préfecture du Territoire de Belfort – Bureau de l'environnement

Agence de l'Eau RMC

Mme Catherine Chauvet – Chargée d'affaires

Office National de Forêts

M. Giraud – Responsable du service environnement

Mairie de Lebetain

M. Mario Piffer - Maire

Mairie de Delle

M. Pierre Oser - Maire

Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté

M. Jean-Paul Jacquinot

Maison du Tourisme du Territoire de Belfort

## **1) Etat d'avancement de l'élaboration du contrat de rivière**

Présentation par la Communauté de Communes Sud Territoire – Myriam Riche

Voir annexe

## **2) Débat**

### **Animation du Contrat de rivière :**

M. Rayot insiste sur le travail de fond important réalisé pour animer le contrat de rivière Allaine.

M. Alain Fousseret souligne l'importante mobilisation de la Région et de l'Agence de l'Eau sur l'animation du contrat de rivière, mais également sur les nombreuses actions de communication. Les communes de Joncherey et Thiancourt (communes hors CCST) apportent aussi leur participation financière à l'animation du Contrat.

### **Projet du Moulin de Courtelevant :**

Le Conseil Général du Territoire de Belfort a pour projet l'implantation d'une maison de l'environnement dans les locaux du moulin de Courtelevant sur le thème de l'eau et des rivières. Cette structure permettrait d'accueillir la population du sud territoire et notamment les scolaires, peu représentée à la maison de l'environnement du Malsaucy.

### **Prise en compte de la faune lors de travaux :**

M. Kittler insiste sur la prise en compte des dates de nidification et de la protection des haies lors de tous travaux morphologiques ou d'aménagements touristiques.

Il souligne également l'importance d'une concertation avec le projet Natura 2000 porté par le Conseil Général.

M. Jean Raymond et Mme Myriam Riche indiquent que le document d'objectifs de Natura 2000, rédigé par le Conseil Général, devra être complémentaire au Contrat de rivière. Natura 2000 devrait notamment permettre de contractualiser avec le monde agricole (MAETER – Mesures Agro-environnementales Territorialisées).

M. Michel Halliez indique que la Région et l'Agence de l'Eau participent fortement à l'élaboration de contrats de rivière en raison de l'intérêt écologique de cette procédure et dont l'objectif est la défense de la rivière, faune et flore intégrée.

### **Morphologie des cours d'eau :**

M. Jean Azens rappelle que l'objectif des actions morphologiques est de redonner au cours d'eau un fonctionnement naturel et de limiter strictement l'artificialisation.

L'étude morphologique de 2003-2004 de la Région Franche-Comté, après un diagnostic écologique des cours d'eau, propose des pistes d'actions prônant la mobilité des cours d'eau et la restriction des enrochements et fixation de berges.

Pour la protection des ressources phréatiques, en réponse à M. Damotte, Myriam Riche indique qu'un retour à un fonctionnement naturel des cours d'eau permettra de restaurer ou de conserver la capacité des nappes.

### **Utilisation des phytosanitaires par les collectivités et les particuliers :**

M. Alain Fousseret insiste sur la nécessité de raisonner l'utilisation des phytosanitaires par les communes et les particuliers, dans l'intérêt environnemental mais également pour la protection de la santé des utilisateurs. La mutualisation de technologie alternative est à rechercher.

M. Michel Halliez ajoute que le contrat de rivière doit jouer un rôle d'information sur les bonnes pratiques, notamment auprès des particuliers et des agriculteurs pluri-actifs. La FREDON, dans le cadre d'un programme régional, est un appui technique essentiel.

### **Le principe de volontariat du contrat de rivière :**

Suite à une interrogation de M. Daniel Kittler, il est rappelé que le contrat de rivière n'a pas de pouvoir réglementaire, comme l'urbanisation. Toutefois, le contrat de rivière doit permettre de sensibiliser les acteurs aux principes de gestion des cours d'eau et notamment la protection des zones inondables.

### **Le suivi de la qualité des eaux sur le bassin franco-suisse :**

Le Conseil Général a lancé un programme de suivi qualitatif des cours d'eau (paramètres de base et toxiques) en 2007. Parallèlement, le Canton du Jura poursuit ces analyses régulières sur les cours d'eau jurassiens (paramètres de base + toxiques dont notamment les phytosanitaires et les médicaments).

A mi-parcours du contrat de rivière, il sera nécessaire de faire un bilan, notamment sur la qualité des eaux d'après la méthode d'évaluation du SEQEau. Il est proposé d'utiliser ces données afin de remplir le tableau de bord du contrat de rivière et ses indicateurs.